



## Mariage homosexuel et visa

-----  
Par Tomtomiche

Bonjour

Je suis un français souhaitant me marier avec mon compagnon thaïlandais, qui vit encore là bas.

L'immigration étant très stricte en Thaïlande, je n'ai pas le droit de vivre là bas.

Par conséquent j'aimerais que mon compagnon vienne vivre avec moi en France.

Pour les couples hétérosexuels, l'on peut se marier avec un étranger lors d'un visa court (touristique) puis demander un visa long (1 an renouvelable).

Cependant, la Thaïlande n'autorise pas le mariage homosexuel. Par conséquent, je me demande si la Thaïlande aurait le pouvoir de refuser le visa long (normalement acquis via mariage) sous prétexte que ce mariage n'en serait pas un ? Serait il donc illégal pour mon compagnon et moi de vivre ensemble ?

Merci beaucoup

-----  
Par AGeorges

Bonjour,

Dans le principe, le visa de long séjour est attribué par la France et ne peut pas être contesté par le pays d'origine.

Par ailleurs, le 'code' du mariage, en France, ne fait plus de distinction entre hétéro ou homo.

Ce que vous souhaitez semble donc être possible. Il est même possible que TOUT mariage en France ne puisse pas être contesté par les autorités d'autres pays. Enfin, il n'y a pas de traité d'extradition entre la France et la Thaïlande (il n'y aurait qu'un accord sur les prisonniers français ...). Ce pays ne peut donc obliger un de ses ressortissants à rentrer "au pays".

-----  
Par Tomtomiche

Merci beaucoup AGeorges d'avoir pris le temps de me répondre, et de manière aussi claire

Belle journée à vous !